



DELIBÉRATIONS N°50

CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MAI 2022

DEL 2022.05.25/50

Thème :

AFFAIRES SCOLAIRES

Objet :

**Centre de
loisirs /services
périscolaires :
harmonisation de la
politique tarifaire**

Convocation :

Date : 18/05/2022

Affichage : 18/05/2022

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 25

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 32

Le **mercredi 25 mai 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Éliisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Francine DAERDEN, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à André MARTIN
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Stéphane SIMOND donnant pouvoir à Christian FERRUS
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Yoann LAGIER donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Alexis LALANNE donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ
Aurélie POYAU donnant pouvoir à Francine DAERDEN

Absents excusés :

Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Stéphane SIMOND, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Alexis LALANNE, Aurélie POYAU

Absents :

Richard CHARPENTIER

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20220525-2022_05_50-DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022

Rapporteur : Michèle SKRIPNIKOFF

- VU** la délibération n° 2021.09.08/203 portant sur la réorganisation du pole jeunesse et solidarités
- VU** la délibération n° 2019.08.07/118 portant sur l'adoption des tarifs des prestations scolaires au 01^{er} septembre 2019
- CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'harmoniser la politique tarifaire des services périscolaires et extrascolaires proposé par le pole jeunesse et solidarités
- CONSIDERANT** qu'il a lieu d'adopter un barème unique pour plus de lisibilité de transparence et de cohérence pour les familles qui fréquentent les services périscolaires et le centre de loisirs
- CONSIDERANT** ce nouveau barème, s'appuyant sur celui en vigueur pour les prestations périscolaires (cantine, garderies...) en date du 01.09.2019.
- CONSIDERANT** que les tarifs appliqués aux familles pour les diverses prestations, ne subissent aucune augmentation mécanique .
- CONSIDERANT** que la Ville de Briançon n'a pas souhaité réévaluer les tarifs déjà appliqués aux différentes prestations, ni répercuter les différentes hausses des matières premières alimentaires notamment sur le tarif de la restauration scolaire pour l'année 2022/2023.
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Vie quotidienne, Jeunesse et Sports » réunie le 23 mai 2022 ;

AR Prefecture

005-210500237-20220525-2022_05_50-DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver le barème unique applicable aux prestations périscolaires et centre de loisirs ainsi que les tarifs afférents aux prestations joints en annexes.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

AFFAIRES SCOLAIRES DEL 2022.05.25/50

PUBLIÉE LE : **01 JUIN 2022**

Le Maire,

Arnaud MURGIA





ANNEXE N° 1

AR Prefecture

005-210500237-2022_0525_2022_05_50 DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022

BARÈME DE RESSOURCES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET CENTRE DE LOISIRS

TARIFS	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS et +
R1*	de 0 € à 17 284 €	de 0 € à 21 390 €	de 28 659 € à 28 659 €
R2*	de 17 285 € à 21 563 €	de 21 391 € à 24 543 €	de 28 660 € à 32 297 €
R3*	de 21 564 € à 23 192 €	de 24 544 € à 27 815 €	de 32 298 € à 35 833 €
R4*	de 23 193 € à 25 831 €	de 27 816 € à 31 154 €	de 35 834 € à 41 300 €
R5*	de 25 832 € à 28 516 €	de 31 155 € à 33 704 €	de 41 301 € à 43 985 €
R6*	de 28 517 € à 35 000 €	de 33 705 € à 40 155 €	de 43 986 € à 50 000 €
R7*	de 35 001 € à ∞ €	de 40 156 € à ∞ €	de 50 001 € à ∞ €

* : SELON REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE



TARIFS DES PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES

	Tarif de base	Tarif Carte Club	Tarif Hors Commune
REPAS CANTINE			
Revenus entre R1 et R5	3,32 €	2,36 €	8,22 €
Revenus R6	3,79 €	/	
Revenus R7	4,36 €		
Hors Délai	8,22 €	8,22 €	
RAMASSAGE SCOLAIRE Maternelles et élémentaires	Gratuité	Gratuité	Gratuité
RAMASSAGE SCOLAIRE Pramorel / Porte d'Embrun (desserte du collège et lycée)	11,14 € Forfait mensuel	7,87 € Forfait mensuel	Transport assuré par le CD 05
GARDERIE			
Matin (7h45 - 8h20)	1,66 €	1,17 €	1,71 €
Midi (11h30 - 12h15)	1,66 €	1,17 €	1,71 €
Soir (16h30 - 17h30)	1,66 €	1,17 €	1,71 €
Soir (17h30 - 18h30)	1,66 €	1,17 €	1,71 €
Réservation garderie hors délai	3,00 €	3,00 €	3,00 €
AIDE AUX DEVOIRS 1 heure	1,66 €	1,17 €	1,71 €

CUISINE CENTRALE

	Tarif
Repas employés communaux	5,00 €
Repas élus	8,22 €
Fourniture de repas en prestation de service	8,33 €



ANNEXE N°3

TARIFS DES PRESTATIONS DU CENTRE DE LOISIRS

TARIFS	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7
--------	----	----	----	----	----	----	----

Résidents Briançon			
Journée	AVEC repas (+3,32€) INCLUS	1/2 journée	AVEC repas (+3,32€) INCLUS
5,24 €	8,56 €	3,11 €	6,43 €
6,18 €	9,50 €	3,86 €	7,18 €
6,74 €	10,06 €	4,23 €	7,55 €
8,00 €	11,32 €	4,73 €	8,05 €
10,60 €	14,39 €	6,09 €	9,88 €
12,10 €	15,89 €	6,76 €	10,55 €
13,60 €	17,96 €	7,43 €	11,79 €

Résidents HORS Briançon			
Journée	AVEC repas + 8,22€	1/2 journée	AVEC repas + 8,22€
8,15 €	16,37 €	5,20 €	13,42 €
10,49 €	18,71 €	6,33 €	14,55 €
11,31 €	19,53 €	7,31 €	15,53 €
13,43 €	21,65 €	7,62 €	15,84 €
17,81 €	26,03 €	9,76 €	17,98 €
20,36 €	28,58 €	10,75 €	18,97 €
22,92 €	31,14 €	11,74 €	19,96 €

CAMPS (JOURNÉE)	
RÉSIDENTS BRIANÇON	RÉSIDENTS HORS BRIANÇON
30,00 €	50,00 €

AR Prefecture		R6	R7
005-210500237-20220525-2022_05_50-DE	Reçu le 01/06/2022	3,79	4,36
Publié le 01/06/2022		3,32	
	repas		